



**Olympiade 2024/2028
Saison 2024/2025**

**CRA
Réunion en visioconférence
5 février 2025
PV n°1**

Présents : A. ANCEL - J. CHABROL - F. DUCHENE - F. LE CORVIC - B. PRIOU –
S. TAKAICHVILI

Absent excusé : LECLERC A

Absentes : L. PREVOSTO - C WAGNER

Assiste : C. PENNAMEN

Ordre du jour :

- 1- Présentation de la CRA
- 2- Répartition groupe de travail
- 3- DAFA
- 4- Point sur les désignations
- 5- Cas de Thierry Trochu
- 6- Supervisions
- 7- Formation d'arbitres
- 8- Questions diverses

1- Présentation de la CRA

Président de la CRA : Bruno PRIOU

Vice-président de la CRA : Frank LE CORVIC

Membres : Frédéric DUCHENE – Claudiana WAGNER

Présidents CDA

Arbitres fédéraux

Arbitres habilités à être superviseur :

Pour les fédéraux : S. TAKAICHVILI

Pour les nationaux : B. PRIOU - F. LE CORVIC - M. GAUDEL – C. WAGNER

Pour les arbitres Ligue – départementaux – jeunes : C. ANCEL – F. DUCHENE – J. CHABROL – F. MILIN – J.B. GRAIGNIC – J.M. MATHEVET – L. RAKIC – F.

BRISSON - B. GEFFROY – C. MARIN- F. MORTIER – C. DUCHENE

Il sera demandé à la trésorière, quel budget est alloué à la CRA sur l'année pour les supervisions.

La nouvelle CFA, a préparé un document pour la supervision des jeunes en formation.

2- Répartition groupe de travail

En national et élite, il reste des matchs sur la phase retour pour les désignations d'arbitre et de juge de ligne.

Juge de ligne : il faudrait commencer à intéresser les jeunes

Les arbitres nationaux peuvent être juge de ligne.

Groupe de travail désignation national : Bruno PRIOU - F. LE CORVIC - F. MILIN - C. WAGNER - F. DUCHENE - C. DUCHENE - J. CHABROL - C. ANCEL

3- DAFA

Il reste à désigner des matchs de coupe de France jeunes et en régional pour pouvoir compléter les points DAFA concernant les clubs ci-dessous.

clubs	doit	nbre arbitrage effectué ou à faire	manque
KLOAR	32	29	3
UGS CCV	79	61	18
LOUVIGNE	10	7	3
MARPIRE	22	15	7

4- Point sur les désignations

Pas de problème particulier à ce jour.

Les désignations sont compliquées avec le challenge France et la coupe de Bretagne qui commence tôt. Manque de disponibilité

Pour le match 3FE063 : les arbitres désignés seront inversés entre le 1^{er} et 2^e arbitre.

Un des arbitres désigné, son club fait partie de la même poule.

5- Cas de Thierry Trochu

Les membres de la CRA ont pris acte des différents mails concernant T. Trochu (arbitre de couverture du REC).

B. Priou l'a appelé 3 fois, il n'a pas répondu mais a envoyé un mail.

Il ne veut pas arbitrer les masculins et a rendu 5 matchs.

J. Chabrol a trouvé un arbitre pour couvrir le REC.

Décision prise par la CRA : lui envoyer un courrier par mail avec accusé de réception pour confirmer qu'il n'aura plus de désignation jusqu'à la fin de la saison.

6- Supervisions

Les dates des finales ont été communiquées à B. Priou :

Interdépartementaux M11 : 26/04/25 au Pertre

Interdépartementaux M12-13-14-15 : 22/03/25 dans les Côtes d'Armor

Finales M11-15 : 8/06/25 dans le Morbihan

Finales M13-18 : 7/06/25 dans l'Ille et Vilaine

Finales Coupe de Bretagne M11-15 : 4/05/25 à ?

Finales Coupe de Bretagne M13-18 : 11/05/25 à ?

Coupe de Bretagne senior Masculin, Féminin, Loisir : 8/05/25 à ? (3 lieux différents ?)

B. Priou demande aux CDA de lui fournir une liste des arbitres formés dans leur département.

7- Formation d'arbitres

Support de la CFA pour avoir tous le même document.

8- Questions diverses

Candidats nationaux à transmettre à B. Priou

Candidats fédéraux envoyés ce jour à la FFVolley par B. Priou

Lors de la refonte du règlement d'arbitrage, il a été oublié de remettre « Tout arbitre licencié dans un groupement sportif ne pourra remplir les obligations d'un autre groupement sportif sans l'autorisation écrite du groupement sportif où il est licencié. »

Vœu à préparer pour réintroduire cette phrase ? Les membres de la CRA vont réfléchir et ce point sera revu lors de la prochaine réunion.

Droit de demande de récuser un arbitre, article 8 du règlement régional d'arbitrage, ce point ne figure pas dans les tarifs de la ligue. Il faut le mettre au tarif, les membres de la CRA décide pour un montant de 220€ pour être dissuasif. Ce montant doit être viré en même temps que la demande.

Bruno PRIOU

Président de la CRA

Fin de séance : 21h50

Approuvé le 06/03/25 par le CD